

Programme de prévention et de traitement des difficultés des entreprises

ADEC

Présentation du dispositif

Le plan de prévention des difficultés des entreprises : Aide Régionale pour la Relance de l'Activité (ARRA), a pour objectif de soutenir les entreprises dans la mutation ou la relance de leur activité.

Ce Plan est composé d'une série de mesures complémentaires destinées à renforcer les actions existantes et à en instaurer de nouvelles qui sont regroupées sous trois axes :

- améliorer la communication et la diffusion de l'information auprès des entreprises,
- faciliter l'accompagnement des entreprises en pré-difficulté
- optimiser le traitement des difficultés des entreprises

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier du dispositif, la PME :

- connaissant un début d'altération de ses conditions d'exploitation et/ou une dégradation de sa situation financière pouvant conduire à la mise en péril de son activité,
- qui n'est pas en situation de difficulté avérée.

Pour quel projet ?

Dépenses concernées

Est éligible au dispositif, toute opération de relance permettant de recouvrer une situation économique.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

La subvention représente 30 % des dépenses éligibles, plafonnée à 200 000 €.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

Auprès de quel organisme ?

Pour toute demande complémentaire ou pour demander la subvention, il faut s'adresser à l'ADEC.

Critères complémentaires

- Possibilité d'appartenance à un groupe de moins de 250 salariés.
- Effectif de moins de 250 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 50 M€.

Organisme

ADEC

- Le Régent
1 avenue Eugène Macchini
20000 AJACCIO
Téléphone : 04 95 50 91 00
Télécopie : 04 95 50 91 60
E-mail : contact@adec.corse.fr
Web : www.adec.corsica